



YUKON CANADA

COMMISSIONER'S ORDER 2023/007 YUKON ACT (CANADA) AND GOVERNMENT ORGANISATION ACT

On the advice of the Premier and pursuant to section 8 of the *Yukon Act (Canada)*, and paragraph 2(1)(b) and section 2.2 of the *Government Organisation Act*, the Commissioner orders

NILS CLARKE

is appointed as a member of the Executive Council with responsibility as

Minister of Highways and Public Works; and

Minister of Environment.

Dated at Whitehorse, Yukon,

January 14, 2023

ORDONNANCE DU COMMISSAIRE 2023/007 LOI SUR LE YUKON (CANADA) ET LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

Sur l'avis du premier ministre et conformément à l'article 8 de la *Loi sur le Yukon (Canada)*, et à l'alinéa 2(1)b) et l'article 2.2 de la *Loi sur l'organisation du gouvernement*, la commissaire ordonne :

NILS CLARKE

est nommé membre du Conseil exécutif et assume les responsabilités suivantes :

ministre de la Voirie et des Travaux publics;

ministre de l'Environnement.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le 14 janvier

2023

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon